

NOTICE

Utilisation du « soutien à l'inclusion » dans le cadre des projets « Erasmus+ Jeunesse »

L'Agence Française souhaite encourager au mieux de ses moyens la participation des jeunes ayant moins d'opportunités à l'ensemble des activités soutenues par le programme Erasmus + dans un cadre le plus transparent et opérationnel possible.

Au-delà de l'accompagnement classique (la préparation et le suivi) prévu dans le projet de mobilité, des activités d'accompagnement complémentaires doivent permettre d'apporter le soutien nécessaire aux jeunes participants qui ne pourraient pas prendre part à l'échange sans cela.

Ce suivi, adapté à la situation particulière des jeunes accompagnés, peut intervenir avant, pendant et après la mobilité. Il peut être fourni par l'organisation d'envoi du jeune, l'organisation d'accueil de l'activité, et/ou un partenaire (professionnel) spécialisé.

Deux mécanismes de soutien à l'inclusion sont prévus par le Programme 2021-2027 pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à la participation des jeunes ayant moins d'opportunités à une activité de mobilité. La présente notice a pour vocation de présenter le cadre défini par l'Agence française.

1. Soutien pour l'inclusion des organisations:

- Définition : coûts relatifs à l'organisation d'activité de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités
- Mécanisme de financement : forfait de 100€ par participant ayant moins d'opportunités

Le forfait « soutien à l'inclusion des organisations » doit permettre la prise en charge des dépenses liées à la mise en place une/des activités supplémentaires d'accompagnement des jeunes ayant moins d'opportunités.

- Les activités supplémentaires d'accompagnement peuvent prendre différentes formes :

- *Entretiens individuels ;*
- *Soutien linguistique renforcé ;*
- *Ateliers collectifs complémentaires avant le départ ;*
- *Temps complémentaire de valorisation des apprentissages, etc.*

2. Soutien pour l'inclusion des participants : coûts directement liés aux participants ayant moins d'opportunités et les personnes qui les accompagnent, y compris les chefs de groupe et les facilitateurs.

- Mécanisme de financement : coûts réels avec 100% prise en charge.
- Règle d'attribution: la demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'Agence nationale.
- De plus, le candidat est tenu de présenter un devis lors de la demande de subvention en appelant un prestataire.
- La dépense ne doit pas s'inscrire dans les missions de l'organisation.
- Exemples de dépenses :
 - *Location d'un véhicule spécifique pour des jeunes en situation d'handicap ;*
 - *Achat d'une tenue vestimentaire spécifique et nécessaire pour garantir la sécurité et le bien être des participants ;*
 - *Accompagnateur supplémentaire.*

3. Justificatifs à fournir :

Demande de subvention	Intitulé de la dépense	Justification au moment du rapport final
<p>Fournir des informations sur les activités complémentaires envisagées dans la partie narrative de la demande de subvention</p>	<p>Soutien pour l'inclusion des organisations</p>	<p>Dans la partie narrative du rapport final, détailler les activités supplémentaires d'accompagnement des jeunes ayant moins d'opportunités mises en œuvre</p> <p>Il faut intégrer également le bilan individuel du soutien Inclusion mis en place</p> <p>(Annexe I de la présente notice)</p>
<p>Fournir des informations précises dans la partie narrative de la demande de subvention</p> <p>Devis daté et signé</p>	<p>Soutien pour l'inclusion des participants</p>	<p>La preuve de paiement des frais sur la base de facture(s) précisant le nom et l'adresse de l'organisme délivrant la facture, le montant et la devise, ainsi que la date de la facture</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 1 : Bilan Pédagogique Accompagnement renforcé

AGENCE
DU SERVICE CIVIQUE

BILAN DE L'APPORT DES ACTIVITES SUPPLEMENTAIRES D'ACCOMPAGNEMENT

Organisation coordinatrice:

Numéro de projet:

Nom du participant concerné par l'accompagnement renforcé:

Quelles sont les difficultés auxquelles faisait face le participant qui ont justifié la mise en place d'un accompagnement renforcé ?

Quelles sont les mesures concrètes d'accompagnement renforcé qui ont été mises en place pour permettre de lever ces freins ?

Quel bilan tirez-vous de cette expérience et de l'apport des mesures complémentaires d'accompagnement qui ont été mises en place (aspects positifs et négatifs) ?

Représentant de l'organisation

Date :

Nom :

Signature:

Tampon de l'organisation